

## PREAMBULE

La réservation d'un séjour implique l'acceptation préalable des présentes conditions générales de vente, peu importe le canal de vente, lesquelles prévalent sur toutes les autres conditions antérieures. Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions de camping, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des services. Le client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la réservation, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales de vente et de toutes informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation. Le Camping des Gayeulles se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Les conditions générales de réservation applicables sont celles en vigueur le jour de la réservation.

## CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SEJOUR

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

L'installation au camping est soumise à l'enregistrement préalable du séjour, y compris pour l'aire de stationnement réservée aux camping-cars. Avant de pouvoir accéder à l'emplacement ou au citylodge, le passage par la réception est impératif. L'accès à l'emplacement ou au citylodge pourra être refusé en cas d'attitude perturbatrice, contraire au calme et à la sérénité du camping. Le camping se réserve le droit d'annuler toute réservation d'un client avec lequel il existerait un litige antérieur. Seul les véhicules en état normal de circulation et en état de fonctionner pourront être acceptés.

## ELECTION DE DOMICILE ET DUREE DE SEJOUR

Les emplacements nus et les citylodges sont destinés à un usage de loisirs uniquement. Selon les dispositions de l'article D 331-1-1 du Code du tourisme, il est interdit d'élière domicile dans un terrain de camping. Le camping interdit la domiciliation postale au camping et se réserve le droit de demander au campeur à tout moment la justification d'un domicile extérieur à l'établissement, à savoir la dernière quittance de loyer nominative pour les personnes locataires, et le dernier avis de taxe foncière accompagné d'une facture d'EDF, gaz ou de téléphone de moins de 3 mois pour les personnes propriétaires. Une attestation d'hébergement à titre gratuit, ou un justificatif de domicile auprès d'un centre d'action sociale ou d'un organisme agréé par le préfet ne sont pas acceptés comme justificatif de domicile. Le domicile s'entend comme le lieu où le campeur a son principal établissement. En cas de non-présentation du justificatif demandé, le camping se réserve le droit de résilier de plein droit le contrat pour faute du client.

Quel que soit le motif du séjour du client, la durée de séjour est limitée à 90 nuits consécutives par an.

## TARIFS ET PRESTATIONS

Les tarifs sont payables en euros TVA comprise au taux en vigueur. Le tarif de location s'entend par nuit d'occupation et comprend – pour les emplacements : la location de l'emplacement et les composantes du forfait choisi – pour les citylodges : la location de l'hébergement, les personnes (selon capacité du modèle) et les charges (eau, électricité) – un accès véhicule, l'accès aux services de la réception et aux infrastructures communes, ainsi que la taxe de séjour (0.50 € par nuit et par personne de plus de 18 ans). En cas de consommation déraisonnable en eau et électricité, le Camping des Gayeulles se réserve le droit de facturer le surcoût au client.

Les prix sont **flexibles** et **variables** en fonction de différents critères et de la personnalisation des services, et notamment la date de réservation, la date de début du séjour, sa durée, la typologie du forfait, les services annexes. Les services annexes en supplément sont facturés en sus du prix du séjour, selon les tarifs en vigueur, au jour de la commande. Le paiement s'effectue au comptant au moment de la commande du service. Le Camping des Gayeulles pourra modifier ses tarifs **à tout moment**.

**CAMPING DES GAYEULLES** – RUE DU PROFESSEUR MAURICE AUDIN – 35700 RENNES – T 02 99 36 91 22 – WWW.CAMPING-RENNES.COM

Toute modification de taux ou évolution des taxes applicables à votre séjour, à la date de facturation, pourra être répercuté sur le prix du séjour. En raison de promotions et offres de dernière minute, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement représentant la différence de prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel. Les réductions ne sont en aucun cas cumulables avec les promotions.

## CONDITIONS DE RESERVATION

La vente de prestations de services d'hébergement fournis à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours applicable à la vente à distance (article L221-28 du Code de la consommation).

Une réservation est nominative et personnelle. Elle ne peut dès lors faire l'objet d'une cession ou d'une sous location totale ou partielle sans l'accord préalable et exprès du camping. En passant réservation, le client atteste être une personne physique majeure non-commerçante agissant pour ses besoins personnels ; il reconnaît avoir la pleine capacité à s'engager au titre des présentes conditions générales de réservation lorsqu'il effectue des transactions.

Une réservation ne lie le camping que s'il l'a acceptée, ce qu'il est libre de faire ou de refuser, en fonction de la disponibilité, et, d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée. La réservation ne garantit que les dates et le modèle d'emplacement/citylodge souhaité.

La réservation d'un emplacement/citylodge n'est valable qu'après confirmation écrite par email (et sur demande par courrier postal) par le Camping des Gayeulles, assortie des conditions générales de vente préalablement acceptées.

En outre, la réservation nécessite, pour être considérée comme ferme, d'être garantie par le versement d'un acompte, déterminé en fonction du type de séjour réservé, du tarif choisi par le client, et de la date de réservation, compris entre 30% et 100% du montant total du séjour (location seule ou location avec prestations). Un acompte constitue un à-valoir sur le prix total dû par le client et sera déduit du montant total de la commande.

Concernant les réservations sur le site internet du camping [www.camping-rennes.com](http://www.camping-rennes.com), pour que la commande soit validée, le client devra, après en avoir pris préalablement connaissance, accepter en cliquant à l'endroit indiqué, les présentes Conditions Générales de Vente et valider son paiement. La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire du client et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'accord du client : exigibilité des sommes dues au titre de la réservation, signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées.

En cas d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire, l'acheteur est invité, dès le constat de cette utilisation, à contacter le camping au +33(0)299369122.

## PAIEMENT DU SOLDE

En complément de l'acompte versé lors de la réservation, le solde du prix doit être versé dans les délais suivants : l'intégralité du prix du séjour (emplacement/citylodge) est exigible : – pour le tarif standard (y compris avec option « Annulation gratuite J-2) : 7 jours avant le début du séjour – pour le tarif Non remboursable : 8 jours après la réservation. A défaut de règlement de ces sommes dans les délais susvisés, le séjour sera considéré comme annulé de fait du client et les frais d'annulation prévus à l'article « Annulation » s'appliqueront.

## MODES DE PAIEMENT ACCEPTES

Lors de la réservation sur le site [www.camping-rennes.com](http://www.camping-rennes.com), le règlement de l'acompte ou de la totalité du séjour se fait par carte bancaire (réseau Carte bleue, Visa, Eurocard/Mastercard). La transaction est immédiatement débitée sur la carte du client après vérification des données de celle-ci.

Conformément à l'article L-132-2 du Code Monétaire et Financier, l'engagement de payer donné au moyen d'une carte de paiement est irrévocable.

En communiquant les informations relatives à sa carte bancaire, le client autorise le camping à débiter sa carte bancaire du montant de l'acompte ou de la totalité du séjour. A cette fin, le client confirme qu'il est le titulaire de la carte bancaire à débiter et que le nom figurant sur la carte bancaire est effectivement le sien.

**Lors de la réservation par courrier**, le règlement de l'acompte ou de la totalité du séjour est possible par chèques vacances (envoi par recommandé avec accusé de réception) ou chèque en euros (envoi par recommandé avec accusé de réception) jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée, à l'ordre du Camping des Gayeulles et à l'adresse suivante : Camping des Gayeulles Rue du Professeur Maurice Audin 35700 Rennes. Les chèques en euros ne sont pas acceptés sur place au Camping des Gayeulles. **Le règlement du solde du séjour** peut être effectué par le client en ligne par carte bancaire en se connectant à son espace personnel dans lequel il retrouvera le suivi de sa commande. Le solde peut également être réglé sur place en espèces, par chèques vacances ou chèque en euros (envoi en RAR jusqu'à 30 jours avant l'arrivée).

## MODIFICATION

### Modification du fait du client

Tout changement dans les dates et/ou le type d'emplacement/citylodge initialement réservé et confirmé est considéré comme une modification du séjour. Les possibilités de modification varient en fonction du tarif choisi par le client et tel que précisé dans les conditions associées au tarif sur le site internet [www.camping-rennes.com](http://www.camping-rennes.com). La modification du séjour est possible :

- Avec frais de 30€ et jusqu'à 30 jours avant l'arrivée lorsque le séjour a été réservé au tarif « non remboursable » (selon disponibilité) et jusqu'à 7 jours avant l'arrivée lorsque le séjour a été réservé au tarif « standard » (selon disponibilité).
- Sans frais et sans conditions lorsque le séjour a été réservé avec l'option « Annulation gratuite J-2 » (selon disponibilité).

Le Camping des Gayeulles peut proposer des tarifs préférentiels « Non remboursable » à des dates déterminées qui sont non remboursables, non échangeables, y compris concernant les prestations annexes qui auraient été réservées en supplément.

Si le tarif permet des modifications, une demande de modification de prestations devra être formulée par courrier ou courriel et reçue par le camping avant la date limite de modification (7 ou 14 jours). Le camping tâchera de mettre tout en œuvre pour accéder à cette demande selon les disponibilités.

### Modification du fait du camping

Dans le cas où le camping serait dans l'obligation de modifier les prestations initialement prévues au séjour, le camping mettra tout en œuvre pour fournir des prestations similaires. Le client pourra soit accepter la modification, soit résilier le contrat et obtenir le remboursement des sommes versées, dans les conditions visées à l'article L214-1 du Code de la consommation.

## ANNULATION

### Annulation du fait du client (hors cas de force majeure)

Les possibilités d'annulation du séjour varient en fonction du tarif choisi par le client lors de sa réservation. Pour être prise en compte, toute annulation (partielle ou totale) doit être notifiée au Camping des Gayeulles par courrier ou courrier électronique. A défaut d'annulation dans les conditions prévues à cet article, le client sera tenu du paiement de la totalité des sommes dues au titre du contrat. La date de l'accusé de réception du courrier/courriel d'annulation déterminera les éventuels frais d'annulation selon le barème suivant :

- Tarif « standard » : frais de 30 % pour une annulation jusqu'à 7 jours de l'arrivée / frais de 100 % à partir de 6 jours avant la date d'arrivée
- Avec option « Annulation gratuite J-2 » : aucun frais pour une annulation jusqu'à 2 jours avant l'arrivée / frais de 100% à partir de 1 jour avant la date d'arrivée
- Tarif « non remboursable » : frais de 30 % en cas d'annulation jusqu'à 8 jours après la réservation ; frais de 100% en cas d'annulation à partir de 9 jours après la réservation

Les prestations annexes réservées par le client et non utilisées de son fait ne donnent lieu à aucun remboursement.

Le cas d'une annulation de séjour justifiée par le fait que le client serait atteint par la COVID-19 (ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme cas contact), et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues,

**CAMPING DES GAYEULLES - RUE DU PROFESSEUR MAURICE AUDIN - 35700 RENNES - T 02 99 36 91 22 - WWW.CAMPING-RENNES.COM**

ne relève pas d'un cas de force majeure et donnera lieu aux modalités de remboursement prévues à cet article.

### Annulation du fait du camping (hors cas de force majeure)

Les sommes versées seront remboursées dans leur totalité sans pouvoir donner lieu au versement de dommages et intérêts et un séjour équivalent sera offert au client, à l'exception du cas de résiliation du contrat pour manquement au règlement intérieur pour lequel aucun remboursement ne sera consenti.

### Annulation en cas de force majeure

Les sommes versées d'avance par le client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement dans un délai de 6 semaines, sans être tenu à un dédommagement supplémentaire, dans les deux cas suivants :

- En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au camping pendant les dates du séjour réservé
- Dans le cas où le client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les clients.

### Assurance annulation

Pour obtenir un éventuel dédommagement en cas d'annulation, le camping invite le client à souscrire par ses propres moyens à une assurance annulation ou d'interruption de séjour. Celle-ci pouvant permettre d'obtenir le remboursement partiel ou total du séjour, selon les conditions prévues au contrat d'assurance.

## ARRIVÉE ET DEPART

### Formalités

En application de [l'article R. 611-35](#) du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, y compris pour les ressortissants de l'Union Européenne, une fiche de police mentionnant : le nom et les prénoms ; la date et le lieu de naissance ; la nationalité ; le domicile habituel. Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents. Il est ainsi demandé au client de fournir une pièce d'identité en cours de validité dès son arrivée.

### Heures d'arrivée et de départ

- Emplacements caravane, camping-car, tente et cyclo-rando : Arrivée entre 15h et 22h / départ avant 13h
- Emplacement stop accueil camping-car : Arrivée entre 17h et 22h / départ avant 11h
- Citylodge : arrivée entre 16h et 19h/ départ avant 10h

Les clients sont invités à prévenir la réception de leur départ au plus tard la veille de celui-ci. Tout départ effectué après l'heure autorisée et sans accord du camping entraînera : - la facturation d'une nuit supplémentaire - et pour les citylodges, la facturation de la prestation de nettoyage commandée par le camping n'ayant pu être réalisée.

### Arrivée tardive

Le camping considère une arrivée tardive comme une arrivée s'effectuant après l'heure de fermeture de la réception.

L'arrivée tardive est autorisée jusqu'à 22h, uniquement pour les emplacements nus (service indisponible pour les citylodges) :

- Avec réservation : après avoir réglé la première nuit du séjour avant l'arrivée, le client s'installe de manière autonome à son emplacement (barrières fonctionnant à reconnaissance des immatriculations).
- Sans réservation : en contactant CPARK à l'arrivée (service de gestion des parcs de stationnement à Rennes), au moyen du téléphone rouge situé près de la réception. C-PARK crée la fiche client et procède à l'enregistrement du séjour avant d'ouvrir la barrière à distance. Aucune sortie du camping n'étant ensuite possible avant le règlement du séjour le lendemain matin à la réception.

### Arrivée retardée / Départ anticipé

En l'absence de message du client précisant qu'il a dû différer son arrivée, l'emplacement/le citylodge réservé redevient disponible à partir de 15h le lendemain du jour initial d'arrivée et le paiement intégral des prestations demeure exigé. En cas de départ anticipé en emplacement/citylodge, aucune réduction ne sera consentie et le solde du séjour restera dû et conservé. En cas de prolongation de séjour (suivant disponibilité), le tarif pour les nuits supplémentaires sera réactualisé sur la base tarifaire au jour de notification de la prolongation.

Le nombre de personnes en séjour ne pourra en aucun cas excéder la capacité de six personnes, bébé(s) compris par emplacement / la capacité totale du citylodge.

## DEPOT DE GARANTIE ET ETAT DES LIEUX

### Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie s'applique aux citylodges et est destiné à couvrir les frais de remise en état des dégâts éventuellement constatés au départ du client. Le camping considère comme constituant une dégradation toute action commise par les occupants ou leurs animaux ayant endommagé de manière permanente un équipement, un revêtement, ou un mobilier (y compris traces d'urine); toute imprégnation d'odeur de cigarette à l'intérieur du citylodge ; tout vol (y compris linge de lit et de bain) ; toute casse ou toute perte (y compris badge d'accès) ; tout état de propreté non conforme à l'état de mise à disposition.

Un dépôt de garantie de 270 € est exigé le jour de l'arrivée avant la remise des badges d'accès. Celui-ci devra être laissé **par l'un des participants au séjour** au moyen d'une carte bancaire en cours de validité.

La pré-autorisation entraînera le blocage de la somme d'argent demandée sur le compte bancaire sans la débiter. Celle-ci sera annulée au plus tard sous 48h après le départ dans le cas où ne serait constatée aucune anomalie. Ce délai pourra être étendu à 10 jours dans le cas où des dégâts seraient constatés nécessitant la retenue d'indemnités et l'émission de factures. Le dépôt de garantie ne constitue pas une limite de responsabilité et une retenue du dépôt de garantie n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celui-ci.

### Etat des lieux d'entrée

Les citylodges sont mis à disposition dans un bon état d'entretien. Le client s'engage à le rendre comme tel le jour du départ. Il usera des lieux loués et des installations paisiblement et de façon raisonnable, conformément aux articles 1728 et 1729 du code civil. Un inventaire figure dans chaque citylodge. Le client doit en vérifier l'exactitude et la qualité, et signaler à la réception, au plus tard avant 10h le lendemain de l'arrivée, toute anomalie, dysfonctionnement, objet manquant ou dégradé. A défaut, le client est présumé avoir pris le citylodge, les meubles et équipements en bon état. Aucune réclamation ne sera possible passé ce délai.

### Etat des lieux de sortie

Les badges d'accès devront être remis à la réception, ou laissés sur la table à manger du citylodge en cas de départ avant l'ouverture de la réception, porte et fenêtres fermées au moment du départ. L'inventaire et l'état de propreté du citylodge feront l'objet d'un contrôle par l'équipe du camping après le départ du client, laquelle tiendra compte des remarques signalées par le client à son arrivée. Tout objet manquant ou tout dommages aux biens meubles et immeubles seront facturés. Le forfait ménage, qu'il soit inclus ou en supplément, ne comprend pas : la vaisselle, qui doit être lavée et rangée ; le vidage des poubelles qui doivent être jetées dans les conteneurs enterrés sur le parking ; le vidage du réfrigérateur-congélateur. En cas de non-respect, une retenue de 60€ sera réalisée sur le dépôt de garantie.

### Location et prêt de matériel

Tout prêt ou toute location de matériel au camping entraînera le versement d'un dépôt de garantie suivant les mêmes modalités.

## GROUPES

Toute réservation de plus d'un emplacement/citylodge par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour est considérée comme un groupe. Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le camping. Le Camping des Gayeulles se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

## MINEURS

Pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité, les personnes mineures non accompagnées de leurs parents ou administrateurs légaux ne sont pas admises à séjourner au camping. Les personnes mineures, lorsqu'elles sont accompagnées de leurs parents ou administrateurs légaux doivent l'être pendant toute la durée du séjour et sont placées sous leur entière responsabilité. Il est formellement interdit de les laisser seules et sans surveillance dans l'enceinte du camping. Le Camping des Gayeulles se réserve le droit de refuser l'accès à un emplacement ou citylodge qui aurait été réservé en méconnaissance de cette règle, d'annuler une réservation et de mettre fin à tout séjour s'il découvrait que l'emplacement était en réalité destiné à un mineur ou occupé par un mineur de moins de 18 ans non accompagné.

**CAMPING DES GAYEULLES** - RUE DU PROFESSEUR MAURICE AUDIN - 35700 RENNES - T 02 99 36 91 22 - WWW.CAMPING-RENNES.COM

## ANIMAUX

Les animaux sont acceptés (sauf chiens de catégorie 1 et 2 qui sont interdits) sur les emplacements nus et dans les citylodges moyennant le paiement d'un supplément. Un seul animal est accepté par hébergement / emplacement. Les chiens et chats doivent être identifiés et vaccinés contre la rage (présentation du carnet de santé obligatoire) et tenus en laisse. En aucun cas ils ne doivent rester sur le camping en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Leurs déjections doivent se faire à l'extérieur du camping, dans les espaces prévus à cet effet dans le parc des Gayeulles.

## PERTE - VOL - DEGRADATION

Le camping attire l'attention du client sur le fait que la location en camping n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers prévue aux articles 1952 et suivants du Code civil. En conséquence, le camping décline toute responsabilité en cas de vol et détérioration des objets personnels, tant dans les citylodges, que dans les équipements du client et sur les emplacements ou dans les locaux communs. Il est rappelé également que le parking extérieur n'est pas gardé et que le stationnement se fait donc aux risques et périls de l'utilisateur.

## ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Le Client hébergé sur un emplacement ou dans un hébergement doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. Une attestation d'assurance pourra être demandée au Client avant le début de la prestation.

## REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur est disponible à la réception. Le client est présumé en avoir pris connaissance lors de son arrivée et s'engage à le respecter. Le Camping des Gayeulles se réserve le droit d'intervenir sur les emplacements occupés pour effectuer des réparations techniques ou l'entretien paysager. En cas de non-respect par le client des obligations mises à sa charge en vertu des présentes ainsi que du règlement intérieur, le camping se réserve le droit d'interrompre son séjour, sans donner lieu à remboursement.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu du site internet [www.camping-rennes.com](http://www.camping-rennes.com) est la propriété de Citédia Services et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion, utilisation totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon. En outre, Citédia Services reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Il en va de même des noms, logos ou plus largement toute représentation graphique ou texte appartenant au Prestataire ou utilisé et diffusé par lui.

## PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Citédia services, rédacteur des présentes, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel qui ont pour base juridique :

Soit l'intérêt légitime poursuivi par le Citédia services lorsqu' il elle poursuit les finalités suivantes : - la prospection, la gestion de la relation avec ses clients et prospects, l'organisation, l'inscription et l'invitation à des événements du Camping des Gayeulles - le traitement, l'exécution, la prospection, la production, la gestion, le suivi des demandes et des dossiers des clients - la rédaction d'actes pour le compte de ses clients.

Soit le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité : - la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption - la facturation - la comptabilité.

Citédia services ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations avec le Camping des Gayeulles. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable. Les données des prospects sont conservées pendant une durée de 3 ans si aucune participation ou inscription aux événements du Camping des Gayeulles n'a eu lieu. Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées de Citédia Services.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement. Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime de Citédia Services, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale. Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [camping-rennes@citedia.com](mailto:camping-rennes@citedia.com)
- ou par courrier postal à l'adresse suivante : Camping des Gayeulles Rue du professeur Maurice Audin 35700 Rennes, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## IMAGE

Le client autorise Citédia Services ainsi que toute personne qu'il souhaiterait se substituer, à le photographier, l'enregistrer ou le filmer pendant son séjour au camping et à exploiter lesdites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports (en particulier sur les sites ou pages Internet du camping, sur les supports de présentation et de promotion du camping et sur les guides de voyage ou touristiques). Cette autorisation vaut pour toutes les personnes hébergées. Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation du camping et ne pourra en aucune façon porter atteinte à la réputation du client.

## INFORMATION PRECONTRACTUELLE - ACCEPTATION

Le client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L111-7 du code de la consommation, outre les informations requises en application de l'arrêté du 22 octobre 2008 relatif à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs en hôtellerie de plein air et en particulier :

- les caractéristiques essentielles des services, compte tenu du support de communication utilisé et des services concernés
- le prix des services et des frais annexes
- les informations relatives à l'identité du Camping des Gayeulles, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige
- les informations relatives, aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le site Internet [www.camping-rennes.com](http://www.camping-rennes.com) emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Camping des Gayeulles.

## LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre Citédia services et le client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Il peut notamment avoir recours gratuitement à un Médiateur de la Consommation et en obtenir les coordonnées en adressant sa demande au Camping des Gayeulles.

## DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### INSTALLATION

L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant. Pendant le séjour, il est formellement interdit de changer d'emplacement sans en avertir la réception, ni de dormir « à la belle étoile ». L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu et restitué dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux. Toute installation fixe ou construction est interdite sur l'ensemble du terrain, y compris dans les parties communes. Les véhicules devront stationner sur les parties stabilisées en cas de pluie, notamment du 1<sup>er</sup> Octobre au 1<sup>er</sup> Avril.

### SEJOUR EN TENTE

Les séjours en tente sont acceptés du 3 avril au 31 octobre inclus. Les tentes ne sont pas autorisées sur les emplacements occupés par les citylodges.

### VEHICULE LEGER UTILISE COMME MOYEN DE COUCHAGE

Tout véhicule léger étant utilisé comme moyen de couchage ainsi que les caravanes pliantes sont considérés au tarif caravane / camping-car.

### AIRE DE STATIONNEMENT STOP ACCUEIL CAMPING-CARS

Il est précisé que les emplacements de l'aire ne sont pas réservables. Le stationnement sur l'aire est limité à une nuit d'occupation. En cas de dépassement de la durée, le tarif du forfait Camping-car/Caravane sera appliqué. Les installations électriques ne sont pas autorisées sur l'aire de stationnement.

### BRUIT ET SILENCE

Le silence doit être total entre 22 heures et 7 heures. Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Quelle que soit l'heure de la journée ou de la nuit, toute nuisance sonore ou tout comportement gênant la tranquillité des autres campeurs pourra entraîner une résiliation immédiate du contrat sans remboursement. Le camping pourra faire appel aux forces de l'ordre si nécessaire.

### VISITEURS

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Les prestations et installations des terrains de camping sont accessibles aux visiteurs mais l'utilisation de ces équipements peut être payante selon un tarif qui doit faire l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et à la réception. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

### SECURITE

Les feux ouverts et les barbecues à charbon sont rigoureusement interdits en raison du risque incendie. Des barbecues collectifs se situent à proximité dans le parc des Gayeulles. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve à la réception.

### GARAGE MORT

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord du camping et seulement à l'emplacement indiqué.

### CIRCULATION ET STATIONNEMENT

La circulation est autorisée entre 6h et 23h. A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée à 10 km/h. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants. Le camping n'autorise qu'un seul véhicule par emplacement. Les véhicules doivent être stationnés sur le parking du citylodge loué ou sur la partie stabilisée de l'emplacement loué. Le stationnement est strictement interdit sur les pelouses, sauf sur les emplacements du forfait « tente ». Il est interdit de stationner son véhicule sur un emplacement libre d'occupants ou dans les allées. Le lavage des véhicules est strictement interdit à l'intérieur du camping.

### TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles situées à l'entrée du camping. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge est toléré jusqu'à 22 heures à proximité des emplacements, à la condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

### JEUX

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. La salle de réunion ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

### RECLAMATIONS

Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients à la réception. Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées, datées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits relativement récents.

### INFRACTION AU REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cas où un campeur ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le camping pourra, oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le camping de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le camping pourra faire appel aux forces de l'ordre. Dans cas d'une résiliation du contrat du client pour manquement au règlement intérieur ou non-respect de ses obligations relatives aux conditions générales de vente, le Camping des Gayeulles se réserve le droit de sortir par ses propres moyens tout véhicule appartenant au client et de faire appel aux services de fourrière.